

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.

\_\_.\_\_

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre, à 19 heures 00 minute, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.
Nombre de Conseillers présents : 13.
Nombre de Conseillers votants : 19.

**Date de la convocation**: 24 mai 2024.

**Etaient présents**: GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

## Absents excusés ayant donné procuration :

BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann donne procuration à CARPENTIER Christophe, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, GUINET Stéphanie donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : SOARÈS Daniel.

## Délibération 2024 - 24 A:

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : service entretien.

Vu les besoins temporaires de l'équipe d'entretien des bâtiments communaux, notamment dus à une hausse de la fréquentation de la cantine scolaire, et une hausse considérable des enfants inscrits en TPS et PS de l'école maternelle, il convient de recruter un agent sur un temps non complet de 21 heures hebdomadaires.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique d'entretien des bâtiments communaux ;

Le conseil municipal DECIDE à 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention, la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures à compter du 21 octobre 2024.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée **pour une durée de 12 mois** allant du 21 octobre 2024 au 20 octobre 2025 inclus.

Il devra justifier d'un minimum de 6 mois d'expérience professionnelle dans l'entretien de bâtiments publics.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Secrétaire,

Jean-Claude GUINET. Daniel SOARÈS.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr en date du 18 octobre 2024.